PROCEDURE POUR DEMANDER L'AIDE DEPARTEMENTALE

Nous disposons d'une **aide départementale** qui ne se limite pas aux seuls boursiers. Vous pourrez y prétendre si vos revenus ne dépassent pas les plafonds suivants en fonction de votre nombre d'enfants à charge.

BAREME DE L'AIDE DEPARTEMENTALE SUIVANT LE PLAFOND DE RESSOURCES (avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023)

Aide départementale par repas	1,97 €	1,54 €	0.99€
Nombre enfants à charge	PLAFOND DE RESSOURCES		
1	14628	18003	21379
2	16312	20067	24531
3	17996	22131	27683
4	19680	24195	30835
5	21364	26259	33987
6	23048	28323	37139
7	24732	30387	40291
8	26416	32451	43443
9	28100	34515	46595
10	29784	36579	49747

COUPON A NE RETOURNER QUE SI VOUS DEMANDEZ L'AIDE DEPARTEMENTALE

UNIQUEMENT (si vous êtes boursier, cette aide vous sera attribuée automatiquement)

Nom et Prénom du responsable financier :	demande l'aide
départementale à la demi-pension pour mon enfant :	
Nom et prénom de l'élève :	Classe :

Je joins l'avis (ou les avis) d'imposition 2024 sur les revenus 2023

Signature du responsable financier :